

Égalité filles-garçons

Durée : 55 min

Barème : / 20 points

Barème : 1 point par question, soit 4 points par exercice

Unités : réponse sans unité = 0,5 point retiré

1 Stéréotype, préjugé ou discrimination ?

/ 4 pts

- a. Stéréotype : une généralisation sur tout un groupe, sans preuve.
- b. Discrimination : un acte concret et défavorable, fondé sur le sexe.
- c. Préjugé : un jugement porté sur une personne avant de l'avoir vue faire.
- d. Discrimination : écarter des candidats en raison de leur sexe est interdit.

Repère — du stéréotype (une idée) au préjugé (un jugement) puis à la discrimination (un acte) : seule la dernière étape est punie par la loi.

2 Égalité ou équité ?

/ 4 pts

- a. Égalité : le même droit et les mêmes moyens pour tous.
- b. Équité : on comble un manque pour que chacun trouve des modèles.
- c. Égalité : une offre identique, sans distinction.
- d. Équité : un moyen adapté, pour rendre réel le droit de s'exprimer.

Le point clé — l'équité ne s'oppose pas à l'égalité : elle corrige les écarts de départ pour que l'égalité des droits devienne réelle.

3 Les textes qui protègent l'égalité

/ 4 pts

- a. La Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU, 1948).
- b. L'article 1^{er} de la Constitution française de 1958.
- c. Le Code du travail.
- d. La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle.

À retenir — un grand principe (Constitution, DUDH) ne suffit pas : des textes précis (Code du travail, loi de 2014) le rendent applicable.

4 Au collège : repérer et réagir

/ 4 pts

- a. Un stéréotype sur les loisirs : rappeler que chacun choisit ses activités, et soutenir le camarade.
- b. Des rôles distribués selon le sexe : proposer une rotation des tâches dans le groupe.
- c. Des moqueries répétées qui nuisent à sa scolarité : en parler à un adulte de confiance ou au CPE.
- d. Faux : se taire laisse croire que la moquerie est acceptable. Réagir calmement, ou en parler, change la situation.

Attention — on ne choisit pas d'être visé par un stéréotype, mais on choisit toujours sa réaction lorsqu'on en entend un.

5 Des droits conquis par étapes

/ 4 pts

- a. Les femmes : écarter du vote la moitié des citoyens à cause de leur sexe contredit l'égalité devant la loi.
- b. Droit de vote des femmes (1944) → salaire égal (1972) → loi pour l'égalité réelle (2014).
- c. Près d'un siècle d'écart : les droits politiques n'ont pas été acquis en même temps pour les deux sexes.
- d. Par exemple : équilibrer les tours de parole, mélanger les équipes, refuser les blagues sexistes.

Erreur fréquente — croire ces droits naturels et définitifs : ils ont été conquis récemment, et ils demandent à être entretenus.